

Réalisme et rigueur deux éléments clés d'une retraite confortable et sereine

LA RETRAITE est un projet de vie puisque l'on doit tenir compte non seulement de l'aspect financier de cette nouvelle étape, mais également d'éléments comme la santé, l'habitation, la famille, les loisirs, etc.

Dans un article publié à la fin de l'année dernière, un spécialiste affirmait avec à-propos que « les gens qui planifient leur retraite économisent trop et ceux qui ne le font pas n'économisent pas assez* ». »

Avant sa retraite, une personne a pour principal objectif d'accumuler le capital nécessaire pour vivre convenablement et, le moment de la retraite venu, de le préserver de sorte qu'elle puisse maintenir son niveau de vie le plus longtemps possible, voire jusqu'à la fin de ses jours.

Il est donc très important d'évaluer le plus justement possible les revenus de retraite provenant de différentes sources afin d'assurer sa sécurité financière personnelle à long terme, sans toutefois se priver inutilement des plaisirs de la vie.

Les générations précédentes travaillaient jusqu'à 65 ans avant de prendre une retraite. Comme les personnes vivaient alors en moyenne jusqu'à 75 ans, la retraite couvrait une période approximative de 10 ans. Or, de nos jours, la même période est d'environ 30 ans, selon l'espérance de vie.

À cet égard, il est à noter que la règle selon laquelle il faut compter sur 70 % de son revenu avant impôts pour se prévaloir d'une retraite confortable repose sur des études actuarielles effectuées au moment de la dernière réforme des pensions. Ainsi, une personne devrait épargner annuellement 18 % de son revenu annuel pendant 35 ans afin d'accumuler le capital nécessaire pour une retraite confortable. Ce calcul établit le revenu espéré à la retraite à 60 278 \$ (soit 70 % du revenu maximal admissible de 86 111 \$).

De leur côté, les régimes publics visent à compenser une partie du revenu à la retraite, soit environ 40 % du revenu annuel moyen des travailleurs canadiens, soit 41 100 \$ en 2005. Tout Canadien de 65 ans qui a résidé au pays pendant au moins 10 ans est admissible au programme fédéral de la sécurité de la vieillesse. En 2005, la rente versée dans le cadre de ce programme est de 5660 \$ par année. Elle est réduite lorsque le revenu annuel individuel net excède 59 790 \$. En vertu du régime de la Régie des rentes du Québec (RRQ), une rente est versée à toute personne ayant accumulé des gains inscrits pendant la période de travail. Le maximum annuel versé à 65 ans est de 9945 \$. Ce montant est réduit ou augmenté de 6 % pendant chaque année qui sépare le bénéficiaire de la rente de ses 65 ans, s'il en fait la demande avant ou après, l'âge minimal

étant de 60 ans et l'âge maximal, de 70 ans.

Dans ces circonstances, un médecin dont le revenu est supérieur à la moyenne verra ses rentes gouvernementales diminuées en proportion du montant qui dépasse le revenu moyen. La somme reçue ne représentera qu'un faible pourcentage du revenu nécessaire pour maintenir un niveau de vie équivalant à celui de la période active. En conséquence, si ce médecin veut conserver le même niveau de vie, il devrait en principe mettre de l'argent de côté en plus de ses contributions maximales au REER (18 % de son revenu gagné).

Le cas mentionné ci-dessus est représentatif d'un médecin qui prend sa retraite à 60 ans, qui ne participe pas à un régime de retraite privé et dont le REER constitue la principale source de revenu à la retraite. Bien que certains médecins reçoivent la pension de sécurité de la vieillesse (PSV) du gouvernement du Canada, cet exemple tient uniquement compte de la rente versée par la RRQ, soit 6962 \$ en 2005, c'est-à-dire la somme maximale à 60 ans.

La moyenne du niveau de vie à la retraite pour un médecin est d'environ 60 000 \$, soit les dépenses courantes pour un couple qui a complètement remboursé son prêt hypothécaire et qui ne paye plus de primes d'assurance invalidité.

Ainsi, en supposant un rendement de 6 % pour l'ensemble des placements pendant toute la période, un capital financier d'environ 1 000 000 \$ en REER de même que des investissements non enregistrés totalisant 250 000 \$ seraient requis pour assurer, jusqu'à 85 ans, un niveau de vie de 60 000 \$ indexé à 2 % par année. Ce scénario ne tient pas compte des autres éléments d'actif détenus, incluant la résidence familiale.

La situation financière et familiale variant considérablement d'une personne à l'autre, certaines variables peuvent modifier les résultats de cette analyse : le fractionnement du revenu entre conjoints, des entrées de fonds au cours de la période, des revenus supplémentaires, une diminution des dépenses, un rendement supérieur du portefeuille financier en sont quelques-unes.

Aussi, une bonne planification personnalisée s'avère le meilleur moyen de s'assurer du réalisme de vos objectifs de retraite. Le service offert par Les Fonds d'investissement FMOQ inc. vous donne accès à cette précieuse expertise. ☞

1111-1440, rue Sainte-Catherine Ouest, Montréal (Québec) H3G 1R8
Téléphone : (514) 868-2081 ou 1 888 542-8597 ; télécopieur : (514) 868-2088
740-2954, boul. Laurier, Sainte-Foy (Québec) G1V 4T2
Téléphone : (418) 657-5777 ou 1 877 323-5777 ; télécopieur : (418) 657-7418
Courriel : info@fondsfmoq.com
Site Internet : www.fondsfmoq.com
Lignes d'information automatisées : (514) 868-2087 ou 1 800 641-9929

* Deslandes C. Arrêter de planifier votre retraite, planifiez votre plaisir. *Finance et Investissement*. Spécial REER et retraite, mi-novembre 2004 ; 17-26.